ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conflit dans le Haut-Karabagh

Question écrite n° 1405

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation dans le Haut-Karabagh. Alors que l'Arménie est à nouveau victime d'une agression meurtrière azérie, se pose aujourd'hui la question de la responsabilité de la France pour la sécurité du Haut-Karabagh. En effet, le bilan des morts arméniens ne cesse de s'aggraver chaque jour et il ne cessera pas tant qu'une paix stable et durable ne sera pas entérinée dans le Caucase. Le président de la république azérie, Ilham Aliev, avait il y a deux ans affirmé souhaiter voir les Arméniens chassés « comme des chiens ». Cette expression n'est pas de l'ordre du dérapage; elle incarne la politique raciste, belliqueuse et expansionniste de l'Azerbaïdjan. Les épurations ethniques dans les zones du Haut-Karabagh contrôlées par les Azéris en témoignent. L'Arménie, seule, ne peut faire face à l'agresseur. En 2020, ses dépenses militaires se hissaient à 634 millions de dollars, soit quatre fois moins que l'Azerbaïdjan. Face à un voisin direct si menaçant, l'Arménie n'a par ailleurs d'autre choix que de tomber dans les mains de la Russie, le jeu trouble de Vladimir Poutine - protection affichée de l'Arménie et échanges commerciaux importants avec l'Azerbaïdjan - n'aidant pas. Ainsi, alors que la nouvelle donne géopolitique intime à la France et à l'Europe de combattre le « rétrécissement stratégique » observé par le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Josep Borrel, l'heure est aux actes. Il en va de l'honneur de la France mais surtout de la survie du peuple arménien. Elle lui demande les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour assurer la protection de l'Arménie et la paix dans le Caucase.

Texte de la réponse

Un an et demi après la signature par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 qui a permis de mettre un terme aux combats meurtriers au Haut-Karabagh, la France reste convaincue de l'importance d'une relance du dialogue entre les parties afin d'aboutir à un règlement pacifique et pérenne du conflit. C'est en sa qualité de coprésidente du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), aux côtés de la Russie et des Etats-Unis, que la France s'est efforcée de créer les conditions favorables à une reprise du dialogue entre les parties. Le premier contact entre les ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais, depuis la fin de la guerre de 44 jours, s'est tenu sous l'égide de la coprésidence le 23 septembre 2021, en marge de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Afin de consolider cette dynamique encourageante, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères avait reçu ses homologues arménien et azerbaïdjanais à Paris, le 10 novembre 2021, afin d'échanger sur les mesures nécessaires à la désescalade et à la création d'un environnement propice au traitement de toutes les problématiques humanitaires en suspens, à commencer par la libération des prisonniers de guerre et le déminage. Pendant la présidence du Conseil de l'Union européenne, la France a soutenu et contribué aux efforts de l'Union européenne, comme l'a montré le Sommet en ligne organisé par le Président de la République le 4 février dernier, avec la participation du président du Conseil européen, du Président azerbaïdjanais et du Premier ministre arménien. L'engagement de la France a conduit à des résultats concrets, puisque 8 prisonniers arméniens ont été relâchés par Bakou le 7 février 2022, avant d'être rapatriés en Arménie par un avion militaire

français. 17 prisonniers supplémentaires ont été libérés le 4 octobre 2022 grâce aux efforts combinés de la France et des Etats-Unis. Les affrontements survenus à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan le 13 septembre 2022 confirment l'urgence d'un règlement négocié de l'ensemble des dimensions du conflit entre les deux pays. Le Président de la République et la ministre de l'Europe et des affaires étrangères se sont immédiatement mobilisés pour demander un arrêt des combats et un retrait des troupes azerbaïdjanaises des parties occupées du territoire internationalement reconnu de l'Arménie. La ministre a également rappelé l'attachement de la France à l'intégrité territoriale de l'Arménie et appelé à ce que les crimes de guerre soient jugés. Elle a enfin demandé que la question soit soumise au Conseil de sécurité des Nations unies, sous présidence française, les 15 et 16 septembre 2022. A la suite de ces initiatives, la réunion organisée par le Président de la République à Prague le 6 octobre 2022, en présence du président du Conseil européen, du Président azerbaïdjanais et du Premier ministre arménien a permis d'obtenir un accord pour l'envoi d'une mission de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile qui est actuellement déployée sur le territoire arménien et la reprise des négociations pour délimiter la frontière entre les deux pays. Que ce soit à titre bilatéral ou dans le cadre de la coprésidence du Groupe de Minsk, les efforts de la France s'inscrivent en complémentarité et en appui à ceux de l'Union européenne. Nous restons pleinement engagés dans notre rôle de médiation pour construire un Caucase du Sud stable, sûr et prospère, au bénéfice des peuples de la région, conformément au mandat qui nous a été confié par l'OSCE et ses Etats participants.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Santiago
Circonscription : Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1405
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 septembre 2022, page 4083
Réponse publiée au JO le : 6 décembre 2022, page 6060